

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 3

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

N° 2024/8/9

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 04 décembre 2024.

Présents

ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine et VANDENABEELE Magali

Absents excusés

AUBIN Daniel, BOREL Christian, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MICHEL Francine, PARENT Michèle

Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc
Madame MICHEL Francine donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame Christine SPOZIO est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention pour le raccordement du réseau d'assainissement collectif du hameau des Tancs situé sur la commune de Jarjayes à la station d'épuration de Valserrès

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que le hameau des Tancs situé sur la commune de Jarjayes est raccordé à la station d'épuration de Valserrès via la convention du 3 décembre 2015 fixant les modalités techniques et économiques de ce raccordement entre les deux communes.

Compte-tenu du transfert de la compétence assainissement aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au 1^{er} janvier 2018, une nouvelle convention entre la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance a été signée en date du 13 avril 2018.

Cette convention définit de nouvelles modalités et notamment celle sur la mise à disposition d'un employé communal de la commune de Jarjayes au profit de la commune de Valserres pour l'entretien de la station d'épuration. En effet, le maintien de cette disposition impliquerait un montage administratif complexe entre les communes et les EPCI.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la reconduire pour une durée de cinq ans.

Après lecture du projet de convention, Monsieur le président propose au conseil communautaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé de Monsieur le président.
- Autorise Monsieur le président à signer la convention jointe à la présente délibération.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

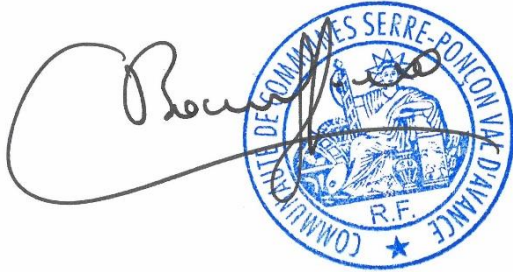
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2024

Et de la publication, le 19 décembre 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).